



MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absent : 02

Qui ont pris part

à la délibération : 27

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

Date de convocation : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles - M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. QUENET Xavier donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre

Excusé :

Absent : M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

6. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (70%) ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (90%)

Monsieur le maire informe mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (70%) a été créé par délibération du 14 Décembre 2020.

Il est précisé qu'il convient de modifier le temps de travail de ce poste en raison d'un besoin grandissant au sein du service d'entretien des bâtiments communaux (passage de 70% à 90%).

S'agissant d'une augmentation de temps de travail supérieur à 10%, un avis du comité social territorial a été proposé. Un avis favorable a été émis à l'unanimité.

Aussi, il est proposé de supprimer le poste créé le 14 Décembre 2020 et de créer un nouveau poste à 90% à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Le grade des adjoints techniques relève de la catégorie C avec un indice brut allant de 367 à 432.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

De bien vouloir approuver la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (70%) et la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (90%).

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT